

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par monsieur Danny Michaud d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté le point suivant :

➤ **19.1. Hommage aux bénévoles et accueil des nouveaux arrivants 2023**
Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 2024

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 72 720,35\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

BUANDERIE R-D-L	serviettes, salopettes	57,49 \$
CENTRE DU CAMION DENIS	radiateur, cap-surge tank, rouge supérieur prem	1 463,81 \$
DISTRIBUTION ALPRIX	gâteau bûche	38,29 \$
GAZ-O-BARSONIC	diesel, essence, mazout	10 328,04 \$
ÉNERGIES ET RESSOURCES NAT.	mutation	15,00 \$
EQUIPEMENT SMS	carbit, sabot, gis	1 828,13 \$
ETHIER AVOCATS	services professionnels rendus	778,30 \$
FGM	rechargement granulair et travaux TECQ	312,92 \$
H2LAB	échantillon eau potable et eaux usées	1 030,10 \$
SERVICES SANITAIRES DESCHÈNES	collecte conteneur	57,49 \$
SERVITECH	permis et tenue à jour	2 740,83 \$
TOROMONT CAT	pièces carburure, filter, ens, Filtre	442,43 \$
WURTH	pièces et accessoires	2 758,55 \$
Total		21 851,38 \$

Il est proposé par monsieur Dany Queller:

QUE les comptes au montant de 21 851,38,\$ soit approuvés et payés.
Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 21 851,38\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MADAME AMÉLIE DIONNE, DÉPUTÉE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire effectuer des travaux de rechargement granulaire, de nettoyage de fossés, de débroussaillage ainsi que de l'ajout de nouveaux panneaux de signalisation sur certains des chemins suivants selon le besoin:

- Quatrième rang
- Chemin des Sept-Lacs
- Route Neuve
- Chemin Taché Est et Ouest
- Rang des Fronteaux Est et Ouest

ATTENDU QUE les travaux ont pour but de restaurer les profils originaux de la route et de corriger la dégradation de la chaussée;

2024-02-05-03



No de résolution
ou annotation
+02-05-04

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a besoin d'une aide financière au montant de 30 000,\$ pour réaliser adéquatement les travaux mentionnés;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande à Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques), une aide financière au montant de 30 000,\$ pour les travaux mentionnés ci-haut;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à l'exécution des travaux sélectionnés, en fonction de l'aide financière allouée par madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques).
Adoptée

9. PRIORITÉS MUNICIPALES POUR LA DÉPUTÉE AMÉLIE DIONNE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent qu'ils soient discutés des priorités suivantes :

- Sécuriser l'emplacement du traitement des eaux (Principale sud)
- Installation d'une balise dans la zone scolaire sur la 295
- Installation de panneau identifiant la zone scolaire sur la 295 et ce dans les 2 sens

Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie et unanimement résolu;

QUE la municipalité de Sainte-Rita discute de ces nouvelles priorités municipales avec notre députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques), madame Amélie Dionne ou son représentant.
Adoptée

10. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu (es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «**S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble**»;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Rita, lors de la séance du 5 février 2024, proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «**S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble**».
Adoptée

11. RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire adhérer à l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de Rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités (Entente);

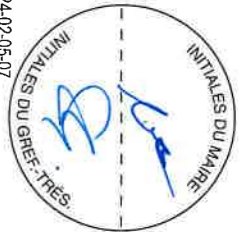
ATTENDU QUE l'article 18 de ladite Entente prévoit que, sous réserve des modalités prévues à la Loi sur les cours municipales, toute autre municipalité locale ou régionale peut, avec le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente, adhérer à l'Entente;

ATTENDU QUE cette adhésion doit se faire par règlement et est conditionnelle à l'acceptation, par le Ville de Trois-Pistoles, des conditions prévues à l'Entente et ses modifications;

ATTENDU QUE le règlement 891 de la Ville de Trois-Pistoles a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et est entré en vigueur le 17 octobre 2023;

2024-02-05-05

2024-02-05-06



2024-02-05-07
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Danny Michaud et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita approuvent l'adhésion de la Ville de Trois-Pistoles à l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de rivière-du-Loup sur le territoire de diverses municipalités.
Adoptée

12. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LES INSTALLATIONS PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita doit remplacer son équipement informatique, le serveur principal du bureau de la directrice générale, afin d'être plus performant pour les années à venir et ainsi pouvoir supporter le prochain Windows 11;

ATTENDU QUE notre programme de Taxation, Paie, Fournisseurs et Grand-Livre général est de PG Solutions et qu'ils doivent, eux même, procéder au transfert des logiciels de PG Solutions sur le nouveau serveur;

ATTENDU QUE les frais de gestion de projet PG ainsi que la main-d'œuvre pour les installations serveur AccèsCité Finances Megageset et AccèsCité en ligne UEL se chiffre à 1 137.50\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita approuvent la dépense de 1 307.84\$ taxes incluses pour cette procédure de transfert.
Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 1 307.84\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

13. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LES ANALYSES D'EAU POUR 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu deux propositions de services pour les analyses d'eau potable et usées pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le Laboratoire H2LAB de Rimouski établi ses coûts par analyse de l'eau potable :

- Coliformes totaux et E.Coli 32.10\$
- Turbidité 17.60\$
- Nitrite/Nitrate 20.80\$
- Plomb/Cuivre 4.5.10\$
- Inorganiques 346.75\$

ATTENDU QUE le Laboratoire H 2LAB de Rimouski établi ses coûts par analyse des eaux usées :

- Coliformes fécaux 25.90\$
- DBO5C 25.90\$
- DCO 20.80\$
- MES 20.80\$
- PTOC 20.80\$
- NH4 20.80\$
- Frais de transport 35.00\$

ATTENDU QUE le Laboratoire AGRO-ENVIRO LAB de La Pocatière établi ses coûts par analyse de l'eau potable :

- Coliformes totaux et E.Coli 22.10\$
- Turbidité 17.70\$
- Nitrite/Nitrate 25.50\$
- Plomb/Cuivre 36.50\$
- Inorganiques 199.00\$

ATTENDU QUE le Laboratoire AGRO-ENVIRO LAB de La Pocatière établi ses coûts par analyse des eaux usées :

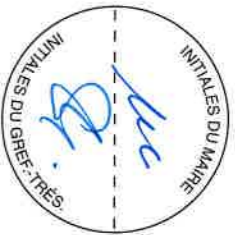
- Coliformes fécaux 19.90\$
- DBO5C 21.00\$
- DCO 21.00\$
- MES 21.00\$
- PTOC 26.50\$
- NH4 27.70\$
- Alcalinité 33.10\$
- Frais de transport inclus

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la soumission de Agro-Enviro Lab de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour les analyses en 2024.
Adoptée

2024-02-05-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

14. RENOUELEMENT DE PURIBEC POUR L'ENTRETIEN DU SYSTEME D'EAU EN 2024

ATTENDU QUE l'entreprise Puribec Inc. de Rimouski, nous a fait parvenir une soumission pour l'entretien du système d'eau au Centre Multifonctions ainsi que pour les analyses de base et le rapport d'analyse minéralogique;

ATTENDU QUE le montant de la soumission est de 175,\$ par visite taxes en sus pour un minimum de 4 visites soit aux 3 mois;

2024-02-05-10

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte l'offre de l'entreprise Puribec Inc. pour faire l'entretien ainsi que les analyses de base et le rapport d'analyse minéralogique au montant de 201,21\$, taxes incluses, par visite pour un entretien aux 3 mois.

Adoptée

15. RÉSOLUTION POUR TRANSACTIONS À LA SAAG

ATTENDU QUE le véhicule Dodge RAM a été vendu au garage Julien Lebel Inc. de Saint-Cyprien;

ATTENDU QUE la niveleuse Champion 740 a été remplacée considérant le bris majeur au moteur et qu'elle ne sera plus utilisée par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et unanimement résolu par les conseillers présents;

~1402-05-11

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandateraient madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière à effectuer les transactions de la mise au rencart et/ou de remisage pour les deux véhicules nommés ci-haut.

Adoptée

16. CONGRÈS ADMQ 2024

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tendra son congrès annuel, au Centre des congrès de Québec, les 12, 13 et 14 juin prochain au tarif membres réguliers de 577,\$ taxes en sus et qu'il avait été prévu et budgété la participation de la directrice générale afin de pouvoir bénéficier de plusieurs formations qui se prêtent à ses fonctions;

2024-02-05-12

Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Rita autorise la dépense de 663,41\$ taxes incluses, pour l'inscription au Congrès de l'ADMQ de la directrice générale et convenient que les frais reliés à la chambre et aux déplacements seront payés ultérieurement suite à l'événement.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 663,41\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

17. RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2023

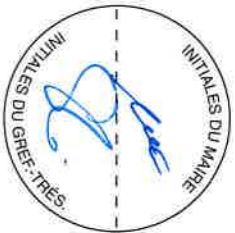
Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, dépose au conseil le **Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle** qui se lit comme suit :

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit au moins une fois l'an, déposer lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue le document exigé par la loi et couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le règlement de gestion contractuelle et applicable à tout contrat comportant une dépense adjugée ou attribuée par la Municipalité, y compris les contrats octroyés de gré à gré, par une demande de prix, par appel d'offres sur invitation ou par appel d'offres public.

Il lie les membres du conseil, les membres du personnel de la Municipalité et toute personne dont les services sont retenus par celle-ci moyennant rémunération ou non. Il lie également les fournisseurs, les soumissionnaires et toute personne physique ou morale qui se sont vu attribuer un contrat avec la Municipalité, de même que toute personne ayant un intérêt à conclure un contrat avec la Municipalité et qui effectue des démarches ou pose des actions en ce sens.

La Municipalité n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle au cours de l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Le règlement de gestion contractuelle prévoit sept (7) ensembles de mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité. Ces ensembles de mesures sont les suivantes :

1. Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres.
2. Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.
3. Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
4. Prévenir les situations de conflits d'intérêts.
5. Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte.
6. Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.
7. Favoriser la rotation des éventuels cocontractants lors de l'octroi de contrat de gré à gré des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Le règlement de gestion contractuelle prévoit des règles de passation de contrats de gré à gré pour tous contrats ayant une valeur de plus de 25 000\$, mais inférieurs au seuil obligeant l'appel d'offres public, soit de moins de 121 200\$, en vigueur à compter d'octobre 2022. Le règlement prévoit également deux clauses préférentielles pour l'achat local et l'achat durable.

En conclusion, les contrats octroyés pour l'année 2023 respectent le **Règlement de gestion contractuelle** de la Municipalité et les différentes lois applicables en matière contractuelle et aucune sanction n'a été appliquée.

18. DOSSIER

18.1 VOIRIE ÉTÉ HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tous les employés municipaux à la voirie d'hiver sont présentement en fonction.
- Depuis l'arrivée de Charles-Édouard Viau comme opérateur de véhicule de chasse-neige, les fins de semaine de congé sont sur rotation au 2 semaines, au plus grand bonheur de tous.

18.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien aux étangs.
- Le nouveau débiteur qui doit remplacer celui défectueux sera installé prochainement au traitement des eaux

18.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 24 janvier à Saint-Jean-de-Dieu

- Prochain conseil le 15 février à Trois-Pistoles
- Prochain C.A. le 7 février à Trois-Pistoles
- Rencontre avec Amélie Brière de la MRC sur le patrimoine bâti le 15 janvier avec madame Sergine Gagnon, monsieur Julien Colpron-Tremblay et les membres du CCU, messieurs Jean Gagnon et François Dubé.

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre virtuelle du comité Voisins Solidaires, le 16 janvier avec madame Sergine Gagnon
- C.A. du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité le 27 janvier à Esprit-Saint

18.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Emilie Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA 2023 aura lieu mardi 6 février 18h30 au local des loisirs.
- La patinoire est bien utilisée, un groupe FB s'est formé pour jouer au hockey/ballon-balai de 1 à 3 fois par semaine. Bon commentaire pour la glace.
- Une partie de l'installation des équipements sonores devrait se faire le vendredi 16 février par Electro Basques.

18.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- De nouvelles expositions sur le thème des planètes et système solaire sont présentement en cours avec plusieurs livres à voir
- Une activité sur le thème de la St-Valentin aura lieu ce samedi à 15h00 pour les jeunes d'âge scolaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

18.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien.

18.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- AGA à prévoir bientôt.
- Rien de spécial pour le moment.

18.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les ateliers reprendront d'ici la fin de février suite à l'embauche d'une nouvelle ressource.

18.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, étant absente, rien de nouveau ce mois-ci.

18.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La commande de semence est passée de même que les plants pour la serre sont planifiés.

18.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial durant cette période hivernale.

18.1.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les administrateurs de l'HÉRITAGE de Sainte-Rita en collaboration avec le Comité de Soutien de l'Église de Sainte-Rita projette de faire construire un gazébo dans le cimetière de la municipalité afin que les familles et visiteurs puissent s'y rassembler lors d'inhumation ou de rencontres familiales;

ATTENDU QUE le comité de Soutien de l'Église de Sainte-Rita a vu le jour en 2005 afin de supporter financièrement la Fabrique et que suite à la vente de l'église en juin dernier, les administrateurs de cet OBNL ont pris la décision de remettre les fonds accumulés au comité l'HÉRITAGE de Sainte-Rita afin de contribuer à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les administrateurs de l'HÉRITAGE de Sainte-Rita comptent sur la participation financière de la municipalité pour mener à bien ce projet;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal sont en accord pour une implication financière ainsi que par le prêt de la machinerie selon les besoins pour la réalisation de ce projet mais qu'ils décideront du montant octroyé selon le montage financier produit.
Adoptée

2024-02-05-13

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Qc) - www.lecodeducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

19. VARIA

19.2. ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET HOMMAGE AU BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte- Rita désirent souligner le travail de tous les bénévoles de la municipalité et accueillir ses nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE la semaine de l'action bénévole 2024 sera du 14 au 20 avril 2024 sous le thème « **Bénévolat, c'est brillant!** »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent que l'activité de reconnaissance pour les bénévoles et l'accueil des nouveaux arrivants pour l'année 2023 de la municipalité de Sainte-Rita est lieu le dimanche 10 mars 2024;

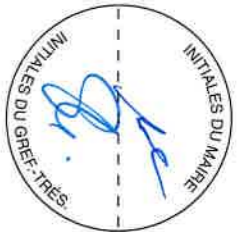
Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Sainte-Rita organise un brunch festif afin de souligner le travail de tous les bénévoles et pour accueillir les nouveaux arrivants de la dernière année, soit 2023;

QUE l'activité sous le thème « **Bénévolat, c'est brillant!**» aura lieu le dimanche 10 mars prochain;

QU'un montant sera alloué par Voisins Solidaires pour défrayer une partie de l'activité;

2024-02-05-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE la municipalité de Sainte-Rita expédie une invitation à tous les comités bénévoles ainsi qu'aux nouveaux arrivants de la municipalité;

DE MANDATER tous les membres du conseil municipal ainsi que la directrice générale et la greffière-trésorière pour l'organisation de l'activité.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a personne dans la salle au cours de cette séance.

21. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20h32 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

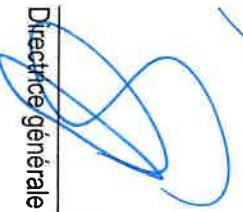
QUE la présente séance soit close.

2024-02-05-15

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.